

## Le Logement d'abord en pratique(s) / Atelier # 12

### « Prévenir les ruptures de parcours en sortie de détention »

## LA PRATIQUE

### Présentation

- **Intitulé de l'expérience/du projet** : Accompagnement vers et dans le logement des personnes placées sous-main de justice (AVDL PPSMJ)
- **Nom de la ou des structures porteuses** : Association Œuvre des Prisons, SOLIHA Provence, GCS Galilé
- **Type de structure porteuse** : Associations et Groupement de Coopération Sociale (GCS)
- **Année de lancement** : 2014
- **Territoire concerné** : Département des Bouches-du-Rhône

### Contexte et genèse

Le département des Bouches-du-Rhône se caractérise par une forte précarité, notamment concernant le logement. Par ailleurs, il est particulièrement touché par la délinquance. A ce titre, il compte 5 établissements pénitentiaires pour une population carcérale estimée, au 1<sup>er</sup> décembre 2014, à environ 4 300 personnes détenues. On considère qu'environ 6% d'entre elles sortent de détention sans solution d'hébergement ou de logement appropriée. Ce sont autant de personnes qui, potentiellement, feront une demande d'hébergement faute de solution adaptée à leur situation.

L'un des points mis en exergue dans le Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) 2010-2014 est le manque de fluidité au sein du secteur Accueil hébergement insertion. Parmi les propositions faites pour y remédier a été proposé le fait de faciliter l'entrée dans le logement, notamment en luttant contre les discriminations. Les formules garantissant une sécurité aux bailleurs, telles que l'intermédiation locative, sont donc préconisées. Le PDAHI souligne également l'importance de travailler sur la continuité du parcours pour les populations les plus fragiles en passant par une meilleure anticipation des sorties, notamment d'incarcération. Cette continuité s'opère ensuite à travers l'accompagnement au domicile afin de permettre le maintien dans le logement et son bon usage.

C'est dans ce contexte que, sous l'égide de la DDCS et au sein du SIAO 13, le dispositif d'Accompagnement vers et dans le logement des personnes placées sous-main de Justice (AVDL PPSMJ) a vu le jour en 2014, sous forme d'expérimentation. Cette dernière a confirmé le bien fondé d'un accompagnement socio-éducatif de proximité dans l'accès au logement de personnes sortants de détention. Elle a également fait émerger le besoin d'intégrer le dispositif dans un service clairement identifié, objet du présent projet.

SOLIHA PROVENCE, par convention avec l'Etat, gère un dispositif d'intermédiation locative qui vise à mettre à disposition des ménages, 57 logements situés en habitat privé et/ou public mobilisés par de la location/sous location et/ou en mandat de gestion.

### Principaux objectifs

**Mission** : Prévenir la récidive par un accompagnement dans le logement des PPSMJ permettant une insertion durable dans la cité.

#### Objectifs :

- Favoriser l'accès direct au logement de personnes détenues une fois sorties de détention
- Permettre le maintien dans le logement, dans le respect des droits et devoirs du locataire
- Co-construire un accompagnement socio-éducatif personnalisé

## Le public cible

- **Nature du public visé** : personnes incarcérées dans les Bouches-du-Rhône et dont le reliquat de peine se situe entre 6 mois et un an avant la date de sortie (libération ou aménagement de peine).

### Les critères indispensables :

- Avoir des ressources pérennes (retraite, AAH, salaire, rente accident du travail, etc.)
  - Avoir une pièce d'identité en cours de validité
  - Avoir les deux derniers avis d'imposition
  - Souhaiter s'établir dans les Bouches-du-Rhône
  - Être en situation régulière en France
- **Nombre de ménages concernés par an** : 40 personnes en file active (20 par territoire : Marseille/hors-Marseille)

## Description opérationnelle

### En détention :

- Traitement des demandes transmises par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
- Diagnostics socio-éducatifs
- Réponse de faisabilité
- Définition du projet d'insertion globale
- Lien étroit avec la justice

### De la détention vers l'extérieur :

A ce stade du projet, outre l'équipe AVDL PPSMJ et le SPIP, un troisième interlocuteur intervient dans la construction du projet. Il s'agit de l'opérateur du logement, dit opérateur d'intermédiation locative (IML). Les actions entreprises conjointement sont :

- Définition d'un projet logement avec l'opérateur d'Intermédiation Locative (IML)
- Organisation de permissions de sortie et accompagnements physiques
- Recensement des besoins matériels pour l'installation dans un logement
- Informer sur les démarches qui seront à réaliser lors de l'entrée dans le logement

### Dans le logement :

- Versant de l'accompagnement concernant *les aspects techniques en lien avec le logement* :
  - Conseil et soutien quant aux différentes formalités à réaliser à l'entrée dans le logement
  - Aide à l'installation
- Versant de l'accompagnement concernant *l'insertion globale* :
  - Repérage initial des commerces, transports en commun et professionnels de santé
  - Elaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé (accès aux droits, santé, gestion budgétaire, justice et citoyenneté, emploi/formation/activité, lien social/familial)
  - Repérage des institutions de droit commun sur le territoire (accompagnement physique si besoin)
  - Lien avec les SPIP du milieu ouvert
  - Evaluation régulière de la situation au regard des objectifs fixés
  - Aide à l'autonomisation

La finalité de l'accompagnement dans le logement est le « glissement du bail ». La dénomination « glissement de bail » signifie le transfert du bail au nom du ménage au terme d'une période probatoire de 18 mois à 3 ans.

## Une pratique en faveur du Logement d'abord

Le dispositif répond à plusieurs des priorités fixées par le plan quinquennal pour le Logement d'abord :

- **Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées (priorité I)** (axe 2 – Mobiliser le parc privé à des fins sociales)
- **Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées (priorité II)** (axe 6 – Donner la priorité au logement dans l'orientation des personnes sans domicile (puisque les personnes que nous accompagnons n'ont aucun domicile à l'extérieur et se retrouveraient sans domicile à la sortie de détention)
- **Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement (priorité III)** (axe 9 – Renforcer et articuler l'accompagnement social vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées)
- **Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle (priorité IV)** (axe 13 – Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortant d'institutions (considérant que la prison constitue la résidence des personnes durant l'incarcération)

## Les moyens nécessaires

### Pour ce qui concerne l'Association Œuvre des Prisons :

- **Moyens humains** : 2 ETP d'éducateurs spécialisés (prochainement ½ ETP d'Infirmier Diplômé d'Etat)
- **Moyens financiers** : 103 000 € par la DDCS (prochainement ARS 23 000€)
- **Moyens matériels** : 1 véhicule (financé par la Fondation VINCI)

### Pour SOLIHA Provence :

- **Moyens humains** : 1 ETP de CESF pour IML PPSMJ, pour la globalité du dispositif IML, il ya en plus 1ETP CESF, 1 ETP Educateur Spécialisé, service gestion locative (1 temps prévu), service technique (1 temps prévu), service captation (1 temps prévu)
- **Moyens financiers** : couts moyen de la mesure : 7860 €

## Bilan et perspectives

### Bilan

En 2017, le nombre total de 24 logements conventionnés pour le public PPSMJ, occupés et/ou réservés, a été atteint et même dépassé pour la première fois cette année. La constitution d'une liste d'attente est une nouveauté pour le dispositif AVDL PPSMJ et fait apparaître une demande croissante des CPIP, qui identifient de plus en plus l'accès direct au logement couplé à un accompagnement global comme une solution de sortie à part entière pour les personnes détenues. Ce sont en tout 10 personnes qui étaient positionnées en liste d'attente fin 2017.

### En février 2018 :

- 47 ménages sont logés en file active
- 3 sont devenus locataires en titre de leur logement
- 14 locataires ont quitté le logement par leur propre moyen
- 3 ménages sont décédés

### Perspectives

Afin de pouvoir optimiser la cohérence de notre intervention, seraient souhaitables :

- Une augmentation sensible du nombre de places de 57 à 64
- Une revalorisation du prix de la mesure ainsi que la prise en compte des mesures dès l'orientation dans le dispositif et non pas à l'entrée dans le logement afin de prendre en compte le temps d'accompagnement social en amont du relogement

## Pour aller plus loin

- [www.avdlppsmj.org/](http://www.avdlppsmj.org/)
- [www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece)



- [www.citoyens-justice.fr/news-fr/2017/9/15/acces-au-livre-blanc-sur-les-peines-alternatives-a-lincarcer.html](http://www.citoyens-justice.fr/news-fr/2017/9/15/acces-au-livre-blanc-sur-les-peines-alternatives-a-lincarcer.html)
- [www.soliha.fr/provence](http://www.soliha.fr/provence)